

Le comptage individuel dans l'habitat collectif  
Techem Services

# LE CHAUFFAGE



**techem**

## Chacun sa consommation, chacun sa facture

Si votre résidence est pourvue d'un chauffage collectif, vous pouvez opter pour une répartition des frais de chauffage sur la base des consommations réelles des logements grâce à des compteurs individuels, conformément à la réglementation (arrêté du 6 septembre 2019). Cela permet de :



**Favoriser l'équité** : les usages étant différents d'un appartement à l'autre, il est important de **respecter les modes de vie de chacun** en toute indépendance.



**Responsabiliser les occupants** : en instaurant un lien entre l'utilisation du chauffage collectif et son décompte individuel, les résidents sont sensibilisés à leurs dépenses. En modifiant leurs habitudes, ils peuvent agir pour **réaliser des économies**.



**Réduire les émissions de CO2** : les dépenses de gaz et fioul **diminuent en moyenne de 15% à 20%**. A titre individuel, les économies peuvent être plus importantes.



### Les + Techem

- Leader Européen du comptage du chauffage depuis 1952.
- 51,4 millions de compteurs déjà posés par Techem dans plus de 20 pays.
- Une entreprise certifiée : Qualibat, LNE (ISO-9001 & VCI)



# Le comptage du chauffage adapté à votre résidence

Le comptage individuel est réalisé grâce à des appareils de mesure qui déterminent la quantité de chauffage fournie dans chaque logement. Deux solutions sont possibles selon la configuration de votre installation de chauffage.

## La solution qui s'adapte à tous les immeubles



Répartiteur de frais de chauffage

Il mesure le chauffage émis par le radiateur sur lequel il est directement fixé. Il y a autant de répartiteurs que de radiateurs.

## La solution dédiée aux immeubles récents



Compteur d'énergie thermique

Il mesure le chauffage en amont de l'appartement. Il est installé dans les résidences dont les logements possèdent une arrivée de chauffage unique.



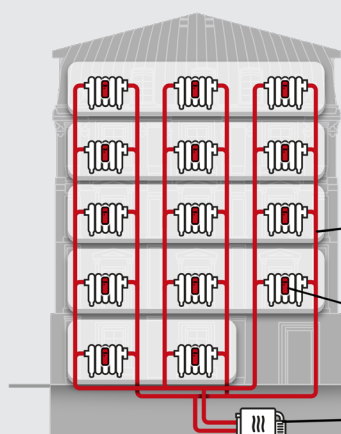
Robinet de radiateur

## L'équipement indispensable à ces 2 solutions

Le robinet thermostatique permet de régler automatiquement son chauffage à la bonne température afin d'éviter les surchauffes. Il permet de faire des économies de chauffage sans effort ni perte de confort.

### Les systèmes de chauffage

#### Configuration concernant 90% des résidences

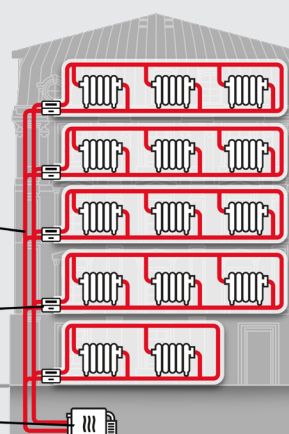


Chauffage en colonnes  
(immeubles anciens)



Répartiteur de frais de chauffage

#### Configuration concernant 10% des résidences



Chauffage en boucles  
(immeubles récents)



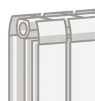
Compteur d'énergie thermique



# Le répartiteur de frais de chauffage



Fixé directement sur le radiateur, le répartiteur est un appareil de mesure qui calcule la chaleur émise par le radiateur, indépendamment des autres sources de chauffage. Destiné à toutes les résidences dont les appartements sont alimentés par plusieurs colonnes de chauffage, il s'installe facilement sur un très grand nombre de modèles de radiateurs :



Aluminium



Acier panneau



Fonte à éléments



Sèche-serviettes

## L'installation du répartiteur

Le répartiteur est paramétré à la taille et à la puissance du radiateur. Il est positionné sur la face avant du radiateur à 50% de sa largeur et 75% de sa hauteur. Son support métallique, conducteur de chaleur, est fixé par bride ou soudé au radiateur et sert de point d'ancrage à la sonde de température. Son installation ne dure que quelques minutes.



## Les + Techem

- Répartiteur conçu et fabriqué en Europe
- Appareils conformes CE et homologués en France : LNE n°30559
- Installation conforme à la norme NF EN834
- Possibilité d'installer au mur un répartiteur déporté en cas d'installation exigüe
- Possibilité de remplacer les anciens robinets par des robinets thermostatiques lors de la pose des répartiteurs
- Guide d'information remis aux résidents
- Index des appareils retranscrits sur les décomptes
- Possibilité d'appliquer des coefficients correcteurs liés à l'exposition
- Possibilité de relever les compteurs à date fixe

## Principe de fonctionnement

Le **répartiteur bi-sonde** mesure en permanence la différence de température relevée par deux sondes :

- Une sonde mesurant la température à la surface du radiateur
- Une autre sonde mesurant la température de la pièce



Isolant thermique

Sonde de température ambiante

Sonde de température du radiateur

# Le compteur d'énergie thermique

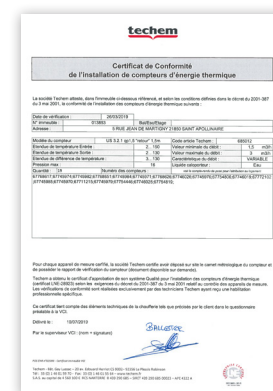


Le compteur d'énergie thermique est destiné aux résidences pourvues d'un chauffage collectif avec une alimentation par appartement. L'appareil est installé en gaine technique, généralement situées sur le palier. La consommation de chauffage est calculée en mesurant le différentiel de température de l'eau qui transite entre l'entrée et la sortie des canalisations.

## Techem certifié pour l'installation de compteurs d'énergie thermique

VCI

La Vérification de Conformité des Installations (VCI) est un contrôle obligatoire. Il atteste de la qualité de pose selon un cahier des charges règlementaire, autorisant la délivrance d'un certificat de conformité et le scellement des appareils.

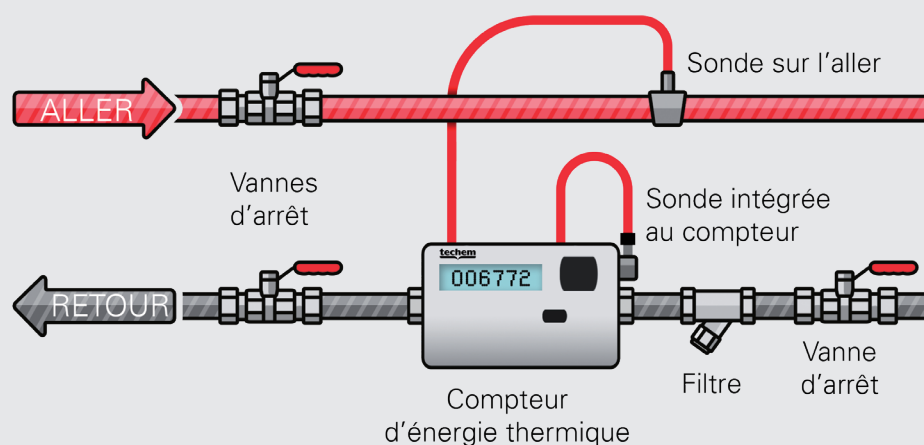


Exemple de certificat VCI

## Schéma d'installation

Le compteur d'énergie thermique est composé de :

- Un **mesureur** qui calcule le volume d'eau circulant dans les canalisations par un mécanisme à turbine ou à ultra-sons
- Deux **sondes** : à l'aller et au retour
- Un **logiciel** de collecte et de gestion des données

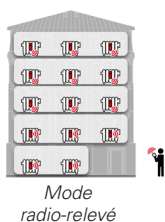


## Les + Techem

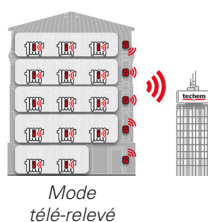
- Compteur conçu et fabriqué en Europe
- Appareils conformes CE & MID
- Mesure précise par ultra-sons
- Appareil résistant aux impuretés présentes dans l'eau
- Possibilité d'installer au mur un compteur déporté en cas d'installation exigüe
- Techniciens Techem audités et habilités VCI par le Laboratoire National d'Essais et de Métrologie

## Une prestation de relevé sur mesure

Le répartiteur de frais de chauffage et le compteur d'énergie thermique sont paramétrés en radio-relevé et peuvent évoluer vers du télé-relevé avec l'ajout d'une passerelle par bâtiment.



**Radio-relevé** : le relevé est effectué à distance sans entrer dans les logements. La lecture est réalisée par un technicien présent à l'entrée de la résidence ou sur les paliers.



**Télé-relevé** : des passerelles collectent et transmettent quotidiennement les données de vos appareils au centre Techem. Cela permet de surveiller au plus près l'évolution des consommations et l'état du parc de compteurs.

Prestations de relevés	Radio-relevé	Télé-relevé
Relevé des index	Annuel	Quotidien
Édition du bordereau du relevé simple	Annuel	Personnalisable
Édition de la répartition individuelle des frais de chauffage	Annuel	Personnalisable
Application des coefficients correcteurs de situation	•	•
Transmission des documents par courrier et mail en PDF	•	•
Transmission des données par EDI ou FTP		•
Accès sur l'Espace Client au suivi des immeubles	•	•
Accès sur l'Espace Client à l'historique des index	•	•
Accès sur l'Espace Client aux index actualisés quotidiennement		•
Détection déclipsage notifiée sur le bordereau de relevé	•	•
Détection déclipsage notifiée par mail		•

### Transmission des données

L'ensemble des données des relevés et des répartitions sont disponibles sous différents formats pour simplifier leur intégration et exploitation dans votre logiciel de gestion :



#### Mail ou courrier

Fichiers au format PDF ou imprimé.



#### EDI Échange de Données Informatisé

Fichiers compatibles avec votre logiciel pour une intégration automatique



#### Espace Client Techem

Fichiers au format PDF ou Excel à télécharger.




#### FTP File Transfer Protocol

Fichiers partagés sur un réseau dédié, utile pour alimenter un site web hébergé.

# Une répartition des charges en un clin d'œil

Dans le cadre du relevé des appareils de mesure, Techem vous fournit une répartition individuelle comprenant :

- **Le relevé des index** par logement avec l'application des coefficients correcteurs de situation et le calcul de forfait en cas d'index manquant ainsi que **la répartition du montant des charges de chauffage** sur la base des consommations individuelles
- Des **décomptes individuels** permettant aux occupants d'avoir une visibilité sur l'évolution de leurs dépenses
- Un **décompte collectif** à afficher dans le hall de l'immeuble pour informer et sensibiliser les habitants sur leur dépense énergétique

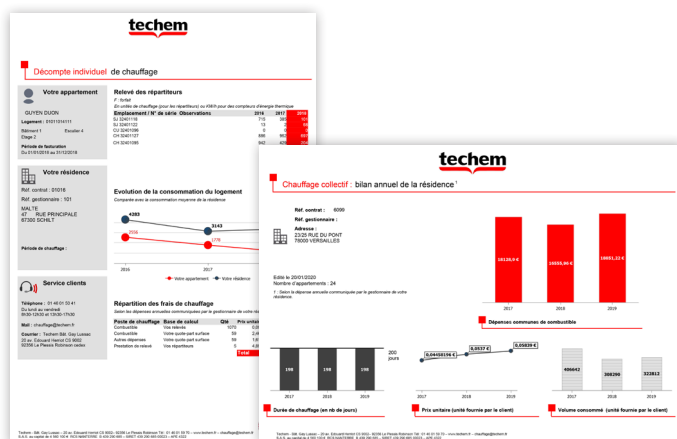


**RÉPARTITION DE LA FACTURE DE COMBUSTIBLE**

**70%\*** selon les consommations individuelles  
\* Selon l'arrêté du 27 août 2012

**30%\*** aux tantièmes

*Hors coût du réchauffage de l'eau chaude sanitaire*



Exemple de décompte individuel

Exemple de décompte collectif

## L'Espace Client

Simple, efficace et gratuit, votre **Espace Client** vous offre de nombreuses informations en ligne, pour gérer efficacement votre portefeuille d'immeubles.



Relevés des compteurs



Alarmes techniques



Comptes rendus d'intervention



### Les + Techem

- Service client dédié aux opérations de contrôle et de remplacement des appareils
- Intervention sur RDV individuel avec confirmation par SMS
- Service client centralisé au siège de Techem France
- Protection rigoureuse des données occupants conformément à la RGPD et en lien avec le gestionnaire
- Cryptage des données collectées par les compteurs





## Service Client



Tél. 01 46 01 59 70



**Relevé** : releve@techem.fr

**Dépannage** : depannage@techem.fr



Toutes les réponses à vos questions

sont sur [www.techem.fr](http://www.techem.fr)

### Agence **LILLE**

Bâtiment Le Tripode  
230 avenue Jean Jaurès  
59790 RONCHIN

Tél. 03 20 96 72 66 / 06 33 96 39 79

agencelille@techem.fr

### Siège Social Techem **PARIS**

Bâtiment le Gay Lussac  
20 avenue Edouard Herriot - CS 9002  
92356 LE PLESSIS-ROBINSON cedex

Tél. 01 46 01 59 70

commercial@techem.fr

### Agence **METZ**

Rue Denis-Papin - Z.I. Eurostransit  
57300 TREMERY

Tél. 03 82 45 25 46 / 06 48 51 08 19

agencemetz@techem.fr



### Agence **NANTES**

15 rue Edouard Branly  
44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE  
Tél. 02 28 16 49 33 / 06 38 92 78 33  
agencenantes@techem.fr

### Agence **LYON**

Park Avenir  
ZAC de Sacuny, Bât C, local C11  
269 Avenue Marcel Mérieux  
69530 BRIGNAIS  
Tél. 04 72 62 92 85  
agencelyon@techem.fr

### Agence **BORDEAUX**

14 avenue Descartes - Parc Fontaudin  
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX  
Tél. 05 56 40 74 27 / 06 32 35 34 25  
agencebordeaux@techem.fr